

ENQUÊTE AUTOUR D'UNE

Premier coup de fil à la FFVE pour obtenir une carte grise de collection. Pour cela il faut :

- 1-un certificat de contrôle technique positif,
- 2-un certificat de conformité du véhicule,
- 3-un certificat de vente par le précédent propriétaire
- 4-un papier officiel (ancienne carte grise ou carte grise étrangère italienne en l'occurrence).

Je téléphone à C. Meslier et lui expose mon premier obstacle et mon premier problème : le propriétaire précédent étant un négociant de voitures d'occasion, il a utilisé son WW pour utiliser cette voiture qui a ainsi couru à Angoulême. Il n'a par conséquent jamais fait immatriculer sa voiture en France mais il devrait normalement avoir en sa possession les papiers permettant cette immatriculation comme cela est pourtant précisé sur le certificat de la vente aux enchères. Mais il semble n'avoir aucun de ces éléments ce qu'il me confirme d'ailleurs de vive voix.

Retour au secrétariat de la FFVE : je ne peux immatriculer ce véhicule directement à mon nom puisque je ne suis pas la personne à laquelle la Fiat a été vendue lors de son arrivée en France. Il faut donc qu'elle soit immatriculée par son propriétaire actuel et c'est donc lui qui doit effectuer les démarches. Malheureusement celui-ci semble montrer quelques signes de lassitude comme me l'explique C. Meslier lors de l'une de nos multiples conversations téléphoniques : l'homme ayant un caractère trempé est à 2 doigts de renoncer à la vente et donc de casser notre accord informel, ne voulant âs s'encombrer de complications administratives. Heureusement C. Meslier constitue un précieux intermédiaire et s'engage à m'aider à obtenir ces papiers.

Je rappelle la FFVE et leur présente le problème clairement en leur expliquant que j'ai le feu vert pour effectuer les démarches pour le propriétaire actuel de l'Abarth. La secrétaire m'envoie un dossier et récapitule avec moi les éléments à fournir.

« - Certificat de vente du propriétaire précédent ?... »

- OK : j'ai les certificat de vente aux enchères.

- (silence)... Mais vous n'avez pas un papier individualisant le propriétaire précédent ?

- Non.. mais le certificat du commissaire priseur qui est un officier de justice doit faire autorité à mon avis par rapport à un vendeur particulier... »

La secrétaire m'explique que ce cas n'est pas envisagé par le règlement et qu'elle va en référer au responsable des CGC soit le vice président de la FFVE.

Deux jours plus tard elle me rappelle en me confirmant qu'il me faut un document de l'ancien propriétaire :

« - Bon, mais comment faire s'il n'existe pas ???... »

- Il faut un document...

- Bon... Au revoir madame. »

Ça tombe bien car je suis tenace ! J'en réfère à C. Meslier et repars à la chasse.

Première étape : contacter l'expert de la vente de 1990 qui est Hervé Charbonneaux. Il s'occupe aujourd'hui d'une société organisant des rallyes historiques. Je téléphone au siège : il n'est pas là mais après avoir expliqué mon histoire, son numéro de portable m'est au final gentiment confié par un de ses collaborateurs.

Quand je l'appelle, M. Charbonneaux me fait bon accueil : oui, il se souvient de cette voiture malgré les centaines de véhicules qu'il passait en vente à cette époque



de folle spéculation. Il a sans doute des éléments supplémentaires qui lui ont permis de rédiger le catalogue d'époque mais ceux-ci sont stockés dans son grenier dans sa maison de Reims. Il réfrène mon enthousiasme soudain réapparu car il travaillait surtout sur fax dont on connaît les qualités de conservation sur papier thermique. Il m'encourage malgré tout à continuer mes démarches ayant lui-même un problème similaire pour une jeep qui lui a été donnée par Rédélé et qui n'a jamais été immatriculée depuis son débarquement sur les plages normandes !

Il me conseille de contacter le commissaire priseur, et me voilà parti dans les pages jaunes à la rubrique Huissier car en Alsace, les commissaires-priseurs sont les huissiers de justice...

Pas de chance, je ne retrouve pas le nom. En revanche, il y a bien un office d'huissiers dans cette localité mais pas à la même adresse. J'appelle et bonne pioche... Mais malheureusement, le nom a changé car notre

